

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 FÉVRIER 2013
COMPTE-RENDU**

PRÉSENTS :

Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Jean Yves FARJON, Marie France COUDOUR, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Nicolas OSSEDAT, Jean Michel BRISSAY-CHÂTRE, Patrick MOUSSÉ, Gérard REBOULET, Cyril EPINAT

ABSENTS EXCUSÉS:

Suzanne RICHARD, Jean-Yves MOISSONNIER

1 – STATION D'ÉPURATION

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Nicolas OSSÉDAT a en charge la consultation des prestataires (SUEZ, GEG, EDF) qui permettront de fournir l'électricité nécessaire à l'alimentation de la nouvelle station. Face à la multiplicité des formules proposées, une période d'étude supplémentaire est indispensable pour une analyse plus approfondie des propositions.

2 – CONVENTION DE DÉVERSEMENT DES EFFLUENTS DE LA FROMAGERIE

Monsieur FOUGERE de la MAGE a présenté, dans l'après midi, un projet de convention de déversement des effluents de la fromagerie dans la nouvelle STEP (« canevas » classique utilisé dans tous les cas de figure similaires)

Étaient présents : le Maire, Jean-Yves Farjon, Sylvie Perey, Céline Grosset du bureau d'études PVI qui a bien voulu apporter son éclairage.

A cette occasion, le projet de convention a été discuté et complété.

Il conviendra d'adresser cette convention au gérant de la Fromagerie qui prendra ainsi connaissance de la convention proposée, la complètera et/ou fera ses éventuelles sera remarques.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de déversement des effluents de la fromagerie.

Un arrêté municipal suivra reprenant de façon plus synthétique les points techniques, les droits et obligations de la commune et de l'entreprise, et les dispositions financières liées à la participation de l'entreprise.

3 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

A l'unanimité, le Maire est autorisé à signer le renouvellement de la convention tripartite (Directeurs des collèges, Président du Conseil Général et Maire) afin de renouveler les conditions d'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens de St Camille et Le Breuil.

Pour information, la contribution financière du Conseil Général pour 2012 a été de 1.872 € pour la fréquentation de la piscine et 1.771 € pour celle de la salle des sports, soit 3.643 €.

4 – ÉCLAIRAGE PUBLIC : MODIFICATION DES HORAIRES D'EXTINCTION

Lors de la séance de conseil municipal du 26 février 2010, était votée l'interruption de l'éclairage public de 1 H à 5 H.

Afin de permettre une économie encore plus substantielle, les membres présents ont décidé, à six voix pour et une abstention, une interruption de 0 H à 6 H. Il est en effet souligné que personne n'est dans les rues avant 6 H, que des économies de fonctionnement sont nécessaires du fait de la future baisse des dotations de l'état, qu'il convient d'apporter notre participation à la volonté unanime d'économiser l'énergie (économie sur 2 H d'éclairage sur 350 lampes fonctionnant toute l'année).

Il est en outre précisé que Saint-Just-en-Chevalet a été précurseur dans la LOIRE et qu'à ce jour de très nombreuses communes ont opté pour ce type de mesure en fonctionnant souvent sur la nouvelle plage proposée.

5 – ENVELOPPES CANTONALES 2013

A l'unanimité des membres présents :

- le Maire est autorisé à demander les subventions « enveloppes cantonales »
- la liste des acquisitions ou travaux éligibles aux « enveloppes cantonales » du Conseil Général au titre de 2013 est arrêtée comme suit :

- | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------------------------|---------|------------|
| ▪ Vidéoprojecteur | | | | 409 € HT |
| ▪ Conteneur chauffant pour cantine de l'école | | | | 776 € HT |
| ▪ Remplacement éclairage éneergivore de la salle ERA | | | | 3.200 € HT |
| ▪ Support tableau « Déploration du Christ » | | | | 1.343 € HT |
| ▪ Conservation de la statue « Vierge de la Pitié » | | | | 629 € HT |
| | dont | Désinsectisation | 437 € | |
| | et | Fixage et consolidation | 192 € | |
| ▪ Fournitures pour reconstruction du mur de soutènement des Verchères (réalisée par l'équipe technique) | | | | 5.379 € HT |
| | dont | BM Loc | 1.007 € | |
| | et | BML | 3.737 € | |
| | et | Gilles DURAND | 635 € | |
| ▪ Porte coupe-feu à l'Eglise | | | | 504 € HT |

6 – EXONÉRATION DES SURFACES DE STATIONNEMENT ANNEXES AUX LOCAUX D'HABITATION OU PROFESSIONNELS

En application de l'article 44 de la loi 2012-1510 du 29/12/12, il a été voté à l'unanimité des membres présents deux nouvelles exonérations au titre de la taxe d'aménagement portant sur les surfaces de stationnement annexes :

- aux immeubles destinés à l'habitation (sauf maisons individuelles dont le stationnement intérieur reste taxable)
- à l'activité professionnelle (bureaux, industrie, artisanat...).

7 – DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNALES

A l'unanimité des membres présents, aucune subvention n'a été versée aux différentes structures qui en ont fait la demande.

A noter, le courrier de remerciements de l'Association « les Sourires d'Urfé » qui anime la maison de retraite pour la subvention perçue en 2012.

8 – PÉTITION POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI CRÉANT LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Le Maire informe que le Sénateur Bernard FOURNIER a adressé à toutes les communes de la Loire son courrier au Premier Ministre traitant du projet de loi rebaptisant les conseillers généraux en conseillers départementaux, modifiant leur mode d'élection et le périmètre des cantons. Le Sénateur invite les élus à signer une pétition demandant le retrait dudit projet. Celle-ci est à la disposition de tous les élus qui désirent la signer.

9 – LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

La loi a été votée pour une application en 2013 et par dérogation en 2014.

Elle vise à introduire une demi-journée supplémentaire (mercredi matin) et a pour conséquence d'écourter les journées en libérant les enfants à 15 H 45 au lieu de 16 H 30 actuellement.

Les communes peuvent (aucune obligation n'est faite) utiliser ces 45 minutes comme temps d'activités périscolaires (TAP) animé par un enseignant et un agent territorial exerçant les fonctions d'ATSEM (ou deux en fonction de l'effectif des enfants après 15 H 45).

Le car de ramassage scolaire passant à 16h30, il est jugé indispensable de s'occuper des enfants jusqu'à cette heure et même de proposer une garderie jusqu' à 17h30 comme c'est déjà le cas.

Évidemment, cette nouvelle formule induit de nouvelles charges pour les communes.

Une concertation a été mise en place avec les enseignants.

Il est décidé de mettre en place cette nouvelle formule dès 2013, comme le prévoit la loi, sous réserve d'un coût contenu et d'une organisation satisfaisante du temps de travail des personnes à affecter.

10 - PROJET INTERCOMMUNAL CONCERNANT LES BIBLIOTHEQUES

Ce projet a été abordé en communauté de communes où a été voté le principe de verser une aide annuelle au fonctionnement de la médiathèque de Noirétable

Les élus Saint-Jurauds (avec d'autres) s'y opposent fermement soulignant :

- que Noirétable n'est pas dans le périmètre de la communauté de communes des pays d'Urfé
- que la communauté de communes des Pays d'Urfé n'a pas la compétence en ce domaine
- que déjà une aide a été apportée au cinéma de Noirétable
- qu'alors que la communauté de commune à la compétence tourisme elle n'apporte aucun concours au fonctionnement de la piscine pourtant considérée comme un équipement majeur avec ses : 11 000 entrées en 2012 et ses emplois saisonniers. Notre intégration à Grand Roanne Agglomération aurait permis d'intégrer la piscine comme équipement structurant du roannais (comme les autres piscines). Il est rappelé que Saint-Just souhaitait cette intégration mais que la communauté de communes était opposée.
- que l'intégration de la commune DES SALLES, qui certes auparavant contribuait au fonctionnement de la médiathèque de Noirétable, ne doit pas être un prétexte à la compensation envisagée et qu'il s'agit d'une question relevant de la seule commune des SALLES et de la Communauté de communes de Noirétable .
- que si aide il y a à verser elle doit d'abord profiter à nos bibliothèques municipales (celles se trouvant dans le périmètre de notre communauté de communes) ;
- qu'il ne faut pas, au travers de cet « accord », avec la médiathèque de Noirétable appauvrir la fréquentation de nos bibliothèques communales.

11 - PRÉPARATION DE L'OUVERTURE DE LA PISCINE

Pour les emplois saisonniers, nous commençons à recevoir des candidatures. Des travaux de peinture vont être réalisés à l'entrée de l'établissement.

La société EXP'EAU a été contactée et reprendra contact début mars pour tenter de traiter un désordre constaté en 2012.

12 - DIFFÉRENTS ÉCHANGES SUR LE PROJET DE GRAND ÉOLIEN

Monsieur le Maire fait part et donne copie du courrier qu'il a adressé à Monsieur le Président de la Région Rhône-Alpes qui le questionnait sur le débat « transition énergétique ». Il y indique la position de la commune de Saint-Just concernant le projet de grand éolien du pays d'Urfé en soulignant que l'on est loin du redressement productif de nos industries françaises prôné au plus haut niveau de l'état puisque le projet est porté par Électricité du Portugal ayant des capitaux chinois, que les éoliennes sont fabriquées par les allemands et les chinois. Il y indique aussi que la commune n'est bien évidemment pas opposée aux énergies renouvelables mais qu'il convient de ne pas réaliser un projet en contradiction avec les recommandations figurant au sein du schéma régional éolien signé par le Préfet de Région.

Le Maire indique enfin avoir mis en copie tous les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé en rajoutant un mot quant à ses craintes eu égard à l'état financier de la société Électricité du Portugal : état connu à ce jour par les structures spécialisées dans l'examen des comptes. Il invite à la réflexion avant de s'engager avec un partenaire d'une telle fragilité.

13 - QUESTIONS DIVERSES

- communiqué de la FNACA rappelant la commémoration du 19 mars 1962 ;
- présentation de l'activité des artistes en général et de celle de monsieur KROLIKOWSKI en particulier et réflexions sur la possibilité de mettre en exergue les talents en pays d'Urfé ;
- Information d'Emmanuelle BARLERIN quant à sa démission de la présidence du Comité des Fêtes et son « appel » à successeur.

Séance levée à 23 H 30